

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p style="text-align: center;">22.11.2024</p>	<p style="text-align: center;">L'an deux mille vingt-quatre Le 28 novembre à 19 heures 45 minutes,</p> <p>Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient présents :</u></p> <p style="text-align: center;">M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, M. VAUTIER, Mme SANSONE, M. BAVIERE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. CARON, M. COPIER, M. WISNIEWSKI M. BERTHY</p> <p style="text-align: center;">Formant la majorité du conseil en exercice.</p> <p style="text-align: center;"><u>Absents excusés :</u></p> <p style="text-align: center;">Mme DELTRUC, Mme AUFFRET, Mme VAN DER BEKEN, M. BLIN, Mme MAES</p> <p style="text-align: center;"><u>Absente non excusée :</u></p> <p style="text-align: center;">Mme DE PUERTAS JOSEPH</p> <p style="text-align: center;"><u>Pouvoirs :</u></p> <p style="text-align: center;">Mme MAES à M. GUIARD Mme DELTRUC à M. DELTRUC</p> <p style="text-align: center;"><u>SECRETARE :</u></p> <p style="text-align: center;">M. COPIER a été élu secrétaire de séance</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p style="text-align: center;">22.11.2024</p>	
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE 19</p> <p>PRESENTS 13</p> <p>VOTANTS 15</p>	
<p>Délibération N° 10.24</p> <p><u>Objet :</u></p> <p style="text-align: center;">MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE PROJET D’INSTALLATION DE LA SOCIETE HELIFIRST SUR L’AERODROME DE PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN</p>	<p>Suite à l’information qu’il avait donné au précédent conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu’une première réunion s’est tenue en préfecture le 31 juillet 2024, sous l’impulsion de Mme la secrétaire générale, en présence d’ADP et des maires des communes riveraines de l’aérodrome.</p> <p>Cette réunion avait pour but de nous informer d’un projet de transfert d’activités de la société Helifirst, suite à la décision de la mairie de Paris de récupérer une partie des terrains lui appartenant sur l’héliport de Issy les Moulineaux.</p> <p>Cette société à 5 hélicoptères et assure différentes missions pour des collectivités ou l’Etat ainsi que la location d’hélicoptères pour la télévision notamment.</p> <p>Une nouvelle réunion s’est tenue entre les élus le 27 aout afin de vérifier les avis des uns et des autres, notamment du PNR. Enfin, le comité permanent de la CEE de l’aérodrome s’est réuni le 15 novembre en présence de la responsable de la société Helifirst, la DGAC, ADP et les élus.</p> <p>Chacun s’est expliqué et les élus ont de nouveau signifié leur désaccord sur la venue éventuelle de cette société, il nous est annoncé que rien n’est signé à aujourd’hui.</p> <p>Les inquiétudes des élus sont une augmentation, même sensible, du bruit (on nous parle de 1 à 2 allers-retours aérodrome/Paris par jour) et surtout le risque d’une extension de l’activité de cette société.</p> <p>A priori, la localisation de cette société au Bourget ne semble pas possible.</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de donner un avis défavorable à l’implantation de la société Helifirst sur l’aérodrome de Pontoise Cormeilles-en-Vexin.</p> <p>Le conseil municipal à l’UNANIMITÉ : APPROUVE, la motion présentée par son maire.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L’AILLERIE, le 03/12/2024</p> <p style="text-align: right;"><u>Le Maire</u> : M. GUIARD</p>